

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre-confessionnel
 (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination
 Date et signature

le 10/06/04


2. Intitulé de l'unité de formation :

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

CODE DE L'U.F 298113J21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 du degré : (1) transition (1) qualification
 (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 28813021E1	Code du domaine de formation : 205
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
« Nom du logiciel » : laboratoire de dessin assisté par ordinateur	CT	S	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

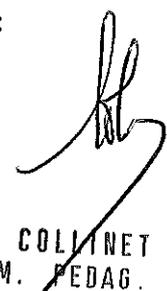
12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : **29 JUIN 2004**

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'INTEGRER toutes les connaissances techniques spécifiques issues d'un logiciel de DAO ou de CAO pour dessiner un projet technique 2D ou 3D ou 2D-3D quel que soit le domaine professionnel ;
- d'ELABORER un dossier technique de DAO et /ou de CAO selon les consignes proposées par le Conseil des études et visant une intégration professionnelle ;
- de DEVELOPPER au cours de ses activités, des capacités de communication, d'organisation, d'observation, de réflexion technique et de recherches sur des sites Internet ;
- d'ETRE un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine du dessin assisté par ordinateur ou de la conception assistée par ordinateur.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En dessin assisté par ordinateur – Perfectionnement 3D

En disposant d'une station informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO ou de CAO et connectée à Internet, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié et en développant des compétences de communication :

- d'ELABORER une stratégie de travail permettant de dessiner le projet 3D dans des délais imposés par le Conseil des études ;
- de DESSINER un projet technique 3D respectant certaines contraintes imposées par le Conseil des études comme l'utilisation de la mise en plan avec vues automatiques, utilisation de diverses données 3D,... ;
- de VISUALISER le projet technique sous différents angles en utilisant la technique la plus appropriée (ombres, textures, ...)
- d'IMPRIMER le projet technique selon les performances du matériel d'impression ;
- de SAUVEGARDER le projet technique demandé sur un support informatique.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Dessin assisté par ordinateur – Perfectionnement 3D » dispensée dans l'enseignement secondaire supérieur.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de laboratoire de dessin assisté par ordinateur, il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- en disposant d'une station informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO ou de CAO et connectée à Internet,
 - dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité,
 - en utilisant le vocabulaire technique approprié,
 - en développant des compétences de communication,
 - en disposant d'un cahier des charges comprenant un projet technique 2D ou 3D ou 2D-3D adapté au domaine professionnel de l'étudiant et proposé par le Conseil des études :
- d'IDENTIFIER le travail à accomplir ;
 - de DEFINIR l'espace de travail pour dessiner le projet technique ;
 - d'ELABORER une stratégie de travail permettant de dessiner le projet technique proposé par le Conseil des études dans les délais imposés par ce même Conseil des études ;
 - d'EXPLOITER toutes les commandes de base et toutes les commandes évoluées du logiciel de DAO ou de CAO pour dessiner le projet dans les délais imposés ;
 - d'EFFECTUER l'habillage du projet technique selon les contraintes imposées par le Conseil des études ;
 - de RECOURIR le cas échéant à des bibliothèques, des gabarits, ...pour dessiner le projet technique ;
 - de VISUALISER le projet technique selon les directives proposées par le Conseil des études ;
 - d'EXPLOITER toutes les potentialités du logiciel utilisé pour recourir, le cas échéant, à la mise en plan avec vues automatiques ;
 - d'ETABLIR une nomenclature complète et précise des pièces, des matériaux, des éléments du projet en recourant au support informatique ;
 - de RECHERCHER via Internet, des informations permettant d'ajuster les potentialités du logiciel de DAO ou de CAO utilisé ;
 - d'UTILISER les potentialités du logiciel de DAO ou de CAO utilisé pour rechercher de caractéristiques techniques ;

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

- d'IMPRIMER le projet technique selon les possibilités du matériel d'impression ;
- de CONSTITUER un dossier technique répondant aux exigences imposées par le Conseil des études ;
- de SAUVEGARDER le projet technique sur un support informatique (disquette, cédérom, stick memory,...).

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- de présenter son dossier technique conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, au style et à l'orthographe et en respectant le délai imposé ;
- de le défendre oralement en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation de DAO suivies.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence de la stratégie utilisée pour dessiner le projet technique ;
- la concision des commandes utilisées pour dessiner le projet technique ;
- le respect des contraintes proposées par le conseil des études ;
- le choix du support informatique utilisé pour sauvegarder son projet technique ;
- la qualité du dossier technique sur les plans de la présentation et de la réalisation (précision, clarté et exhaustivité des informations techniques),
- la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique ;
- la pertinence des arguments développés lors de la défense orale.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR – PROJET 2D-3D

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières en relation avec le programme de formation proposé dans le présent dossier dont notamment :

- la maîtrise et la maintenance d'une structure informatique connectée à Internet ;
- des connaissances actualisées sur la mise en place, l'utilisation et la maintenance d'un logiciel de DAO et /ou de CAO rencontrés dans le monde du travail.